



PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

***RECUEIL***

***DES***

***ACTES ADMINISTRATIFS***

***RECUEIL***

**Du 04 avril 2022**



# PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 04 avril 2022

### SOMMAIRE

#### AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT

##### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL DE MARNE

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2022/006	28/03/2022	Portant décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour le Pôle Gestion Publique.	4
2022/007	28/03/2022	Portant décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour le Pôle Pilotage et Ressources	6

##### DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2022/0288	04/04/2022	Portant modifications des conditions de circulation des piétons sur le trottoir le long de la RN486 dans le sens de circulation Nogent-sur-Marne/Champigny-sur-Marne entre la voie d'insertion (depuis la rue Hoche) et le pont de Nogent sur le territoire de la commune de Nogent-sur-Marne pour les travaux de l'écran acoustique et de VRD en limite de la rue de Nazaré.	8

##### PRÉFECTURE DE POLICE

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2022/0308	01/04/2022	accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des finances, de la commande publique et de la performance	11

##### ACTES DIVERS

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2022/002	01/04/2022	<i>DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE</i>	18
2022/003	01/04/2022	<i>DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE LA GARDE ADMINISTRATIVE</i>	21

Direction départementale  
des Finances publiques du Val-de-Marne

A Créteil, le 28 mars 2022

**Décision n° 2022-06 du 28/03/2022 - Portant décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour le Pôle Gestion Publique.**

Le directeur du pôle gestion publique de la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations, notamment son article 37

Vu le décret du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie THIBAUT, préfète du Val-de-Marne ;

Vu le décret du 16 avril 2018 portant nomination de M. Christophe MOREAU, administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur départementale des finances publiques du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021/1202 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Christophe Moreau, administrateur général des finances publiques, directeur du pôle gestion publique.

Vu les conventions de délégation de gestion conclues entre la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne et les ordonnateurs mentionnés dans l'annexe de l'arrêté du 21 décembre 2020 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne;

DECIDE :

**Article 1** – Il est donné subdélégation de signature aux agents de catégorie A, B et C du centre de gestion financière rattaché à la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne dont les noms suivent à l'effet de procéder, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'ordonnancement secondaire des dépenses se rapportant aux attributions et activités de la direction départementale des finances publiques, imputées sur les programmes mentionnés dans l'arrêté préfectoral 2021/1202 du 07/04/2021 et des dépenses imputées sur les programmes cités dans les conventions de gestion susvisées :

- Mme PAGÈS Évelyne, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe,

- Mme OBO Martine, inspectrice des finances publiques,
- Mme BABIN Marie-Michelle, contrôleur des finances publiques,
- Mme GEGAS Elodie, contrôleur des finances publiques,
- M. RELIGIEUX Maël, contrôleur des finances publiques
- Mme TURCAN Jeanine, contrôleur des finances publiques,
- Mme BARBI Fédérica, agente administrative des finances publiques,
- M. GANNAT Sylvain, agent administratif des finances publiques,
- Mme GBOGOURI Léga Dominique, agente administrative des finances publiques,
- Mme HALLAMI Soumia, agente administrative stagiaire des finances publiques,
- Mme LUN Irène, agente administrative des finances publiques,
- M. MARTIN David, agent administratif des finances publiques,
- M. OKOUYA Gildas, agent administratif des finances publiques,
- M. RUIZ François, agent administratif des finances publiques,
- M. WACHERS Laurent, agent administratif des finances publiques.

**Article 2 :** Il est donné subdélégation de signature en qualité de responsables de la comptabilité auxiliaires des immobilisations des ministères du bloc 3 aux agents suivants :

- Mme PAGÈS Évelyne, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe,
- Mme OBO Martine, inspectrice des finances publiques,
- Mme BABIN Marie-Michelle, contrôleur des finances publiques,
- Mme GEGAS Elodie, contrôleur des finances publiques,
- M. RELIGIEUX Maël, contrôleur des finances publiques
- Mme TURCAN Jeanine, contrôleur des finances publiques,
- Mme BARBI Fédérica, agente administrative des finances publiques,
- M. GANNAT Sylvain, agent administratif des finances publiques,
- Mme GBOGOURI Léga Dominique, agente administrative des finances publiques,
- Mme HALLAMI Soumia, agente administrative stagiaire des finances publiques,
- Mme LUN Irène, agente administrative des finances publiques,
- M. MARTIN David, agent administratif des finances publiques,
- M. OKOUYA Gildas, agent administratif des finances publiques,
- M. RUIZ François, agent administratif des finances publiques,
- M. WACHERS Laurent, agent administratif des finances publiques.

**Article 3 :** Demeurent réservés à Madame la préfète du Val-de-Marne :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État du programme 833 "Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes".

**Article 4 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et prendra effet à compter de sa publication.

Pour Madame la Préfète et par délégation,  
Le Directeur du pôle gestion publique,

Signée

Christophe MOREAU  
Administrateur général des Finances publiques

Direction départementale  
des Finances publiques du Val-de-Marne

A Créteil, le 30 mars 2022

**Décision n° 2022-07 du 30/03/2022 - Portant décision de subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire pour le Pôle Pilotage et Ressources**

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques du  
Val-de-Marne,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie THIBAUT, préfète du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2014 portant nomination de M. Éric BETOUIGT, administrateur des finances publiques de 4<sup>e</sup> échelon, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-879 du 16 mars 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Éric BETOUIGT, administrateur des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources.

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-683 du 1er mars 2021, portant délégation de signature des actes relevant du pouvoir d'adjudicateur préalables à la signature d'un marché et en matière d'ordonnancement secondaire tenant à la fonction d'acheteur à M. Éric BETOUIGT, administrateur des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources.

DECIDE :

**Article 1** – En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par les arrêtés du préfet de Val-de-Marne n° 2021-683 du 1er mars 2021 et 2021-879 du 16 mars 2021, seront exercées, pour les missions relevant de la compétence de leur service, par :

Pôle Pilotage et Ressources – Division des Ressources Humaines et de la Formation :

Mme Geneviève PUGLIA, administratrice des finances publiques adjointe,  
Mme Colette VIGNAL, inspectrice divisionnaire de finances publiques de classe normale,  
Mme Naoual KARROUCHI, inspectrice principale des finances publiques,  
Mme Catherine MEUNIER, inspectrice des finances publiques,  
M. Ludovic PERTHUIS, inspecteur des finances publiques,  
Mme Valérie ANDRZEJEWSKI, contrôleur des finances publiques,  
Mme Odile AVIT, contrôleur des finances publiques,  
Mme Christelle BERGER-BROYER, contrôleur des finances publiques,  
Mme Christelle CORANTIN, contrôleur des finances publiques,  
Mme Gaëlle LACROIX, contrôleur des finances publiques,  
Mme Lydia LARIBI, contrôleur des finances publiques,  
Mme Sophie PROVENZA, contrôleur des finances publiques,  
M. Michaël BAHRI, agent administratif stagiaire des finances publiques.

Pôle Pilotage et Ressources – Division du Budget de la Logistique et de l'Immobilier :

Mme Patricia LUXCEY, administratrice des finances publiques adjointe,  
M. Pierre MILLOT, inspecteur divisionnaire des finances publiques,  
M. Jérôme POUILLIEUTE, inspecteur divisionnaire des finances publiques,  
M. Thomas VALLIER, inspecteur des finances publiques,  
Mme Cécile CALLAUZENE, contrôleuse des finances publiques,  
Mme Yamina CHIBANI, contrôleuse des finances publiques,  
Mme Renée PAPINI, contrôleuse des finances publiques,  
Mme Béatrice PRADEL, contrôleuse des finances publiques,  
M. Pascal RAYNAUD, contrôleur des finances publiques.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et prendra effet à compter de la date de publication.

Pour Madame la Préfète et par délégation,  
Le Directeur du pôle pilotage et ressources,

Signée

Éric BETOUIGT  
Administrateur des Finances publiques



**PRÉFET  
DU VAL-  
DE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'Environnement, de l'Aménagement  
et des Transports d'Île-de-France**

**Arrêté DRIEAT-IDF-N°2022-0288**

Portant modifications des conditions de circulation des piétons sur le trottoir le long de la **RN486** dans le sens de circulation Nogent-sur-Marne/Champigny-sur-Marne entre la voie d'insertion (depuis la rue Hoche) et le pont de Nogent sur le territoire de la commune de Nogent-sur-Marne pour les travaux de l'écran acoustique et de VRD en limite de la rue de Nazaré.

**La Préfète du Val-De-Marne**  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2521-1, L.2521-2, et L.2215-1 ;

**Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

**Vu** le code de la route, notamment les articles L. 411-5, L.110-03, R.411-8-1 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

**Vu** le code de la voirie routière, notamment les articles L.115-1 et R.152-1 ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n°2009-615 du 03 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation ;

**Vu** le décret du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie Thibault en qualité de préfète du Val-de-Marne (hors classe) ;

**Vu** l'ordonnance générale du 1er juin 1969 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val-de-Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 07 juin 1977 et ses annexes ;

**Vu** le décret du n°2021-261 du 10 mars 2021 relatif à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 12 mars 2021 portant nomination de Madame Emmanuelle Gay en qualité de directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2021-1098 du 30 mars 2021 de la préfète du Val-de-Marne portant délégation de signature à Madame Emmanuelle Gay, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière administrative ;

**Vu** la décision DRIEAT-IdF n°2022-0151 du 04 mars 2022 de la, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** la note du 15 décembre 2021, de la ministre de la transition écologique en charge des transports, fixant le calendrier des « jours hors chantiers » de l'année 2022 et du mois de janvier 2023 ;

**Vu** la demande formulée le 18 mars 2022 par le groupement CHARIER / TERIDEAL / BERTHOLD ;

**Vu** l'arrêté DRIEAT-IDF N°2021-0834 du 09 novembre 2021 portant modifications des conditions de circulation des piétons sur le trottoir le long de la RN486 dans le sens de circulation Nogent/Champigny entre la voie d'insertion (depuis la rue Hoche) et le pont de Nogent sur le territoire de la commune de Nogent-sur-Marne pour les travaux de l'écran acoustique et de VRD en limite de la rue de Nazaré ;

**Vu** l'avis du directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne, du 28 mars 2022 ;

**Vu** l'avis de l'AGER Est, de la direction des routes d'Île-de-France, du 24 mars 2022 ;

**Vu** l'avis de la mairie de Nogent-sur-Marne, du 30 mars 2022

**Considérant** que la RN486 à Nogent-sur-Marne est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

**Considérant** que les travaux de l'écran acoustique entre la rue de Nazaré et la RN486 nécessitent de prendre des mesures de restriction de circulation afin d'assurer la sécurité des usagers et des agents appelés à intervenir ;

**Sur proposition** de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France :

## ARRÊTE

### Article 1

**À compter de la date de la signature du présent arrêté jusqu'au vendredi 24 juin 2022**, le trottoir de la RN486 dans le sens de circulation Nogent-sur-Marne/Champigny-sur-Marne est fermé à la circulation piétonne et aux cyclistes, entre la voie d'insertion (depuis la rue Hoche) et le pont de Nogent, sauf pour les besoins de chantier ou nécessité de service.

Pendant cette période :

- Les piétons en provenance de Champigny-sur-Marne à destination de Nogent-sur-Marne devront cheminer sur le trottoir Est du pont de Nogent et descendre ensuite sur le quai du port via l'escalier existant à proximité de l'hôtel Campanile pour rejoindre les bords de Marne ;
- Les piétons en provenance des bords de Marne de Nogent-sur-Marne et à destination de Champigny-sur-Marne devront emprunter la rue de Nazaré jusqu'au niveau de la culée du pont de Nogent, prendre l'escalier existant à proximité de l'hôtel Campanile et ensuite cheminer sur le trottoir Est du pont de Nogent pour rejoindre Champigny-sur-Marne ;
- Les personnes à mobilité réduite (PMR) et les cycles devront emprunter le trottoir opposé en traversant la RN486 au niveau de la RD120 à Nogent-sur-Marne ou la RD145 à Champigny-sur-Marne.

### Article 2

La vitesse au droit du chantier est réduite à 30 km/h.

### Article 3

La signalisation temporaire et les travaux sont réalisés par le groupement CHARIER / TERIDEAL / BERTHOLD :

- Adresse : 04 boulevard Arago 91320 Wissous  
Contact 1 : Monsieur Jérémie Monchatre  
Téléphone : 06 17 91 67 87  
Courriel : jmonchatre@terideal.fr

- Contact 2 : Monsieur Romain Boissout  
Téléphone : 07 77 81 60 78  
Courriel : rboissout@terdieal.fr

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire sont réalisés par l'entreprise chargée du balisage conformément aux dispositions du code de la route.

Le balisage et la signalisation mis en œuvre sont conformes aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA ou du CEREMA).

Le contrôle est assuré par la maîtrise d'oeuvre:

- ARTELIA  
Contact : Madame Zineb Tlemsani  
Téléphone : 06 98 91 26 40  
Courriel : zineb.tlemsani@arteliagroupe.com

#### **Article 4**

Le stationnement et l'arrêt de véhicules sont considérés comme gênants au droit des travaux conformément à l'article R417-10 du code de la route.

Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

#### **Article 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès de la préfète du Val-de-Marne, adressé à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, 21/23 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministère de l'intérieur ;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun.

#### **Article 6**

La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne ;  
Le directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;  
Le président du conseil départemental du Val-de-Marne ;  
Le directeur des routes d'Île-de-France ;  
Le maire de Nogent-sur-Marne ;

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée au commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et au directeur du SAMU.

Fait à Paris, le 04 avril 2022

Pour la Préfète et par subdélégation,  
L'adjoint à la cheffe du Département Sécurité,  
Éducation et Circulation Routières

**arrêté n°2022-00308**

accordant délégation de la signature préfectorale  
au sein de la direction des finances, de la commande publique et de la performance

**Le préfet de police,**

**Vu** le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

**Vu** le décret n° 2003-737 du 1<sup>er</sup> août 2003 modifié portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 77 et 78 ;

**Vu** le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

**Vu** le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 24 décembre 2015, relatif aux services chargés d'exercer les missions relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016-00232 du 19 avril 2016 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction des finances, de la commande publique et de la performance ;

**Vu** l'arrêté n° 2021-00881 du 30 août 2021, accordant délégation de la signature préfectorale au sein du cabinet du préfet de police ;

**Vu** la délibération du conseil de Paris n° 2020-PP-53 des 23 et 24 juillet 2020 portant renouvellement de la délégation de pouvoir accordée au préfet de police par le conseil de Paris dans certaines des matières énumérées par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

**VU** le décret du 20 mars 2019 par lequel M. David CLAVIERE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, est nommé préfet, directeur de cabinet du préfet de police ;

**Vu** le décret du 15 mai 2019 par lequel M. Charles MOREAU, inspecteur général de l'administration, directeur de l'administration au ministère des armées, est nommé préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, à compter du 21 juin 2019 ;

**Vu** le décret du 25 mars 2022 par lequel M. Mathieu LEFEBVRE, administrateur de l'Etat hors classe, est nommé directeur des finances, de la commande publique et de la performance au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police ;

**Sur** proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration,

## **A R R Ê T E**

### TITRE I

#### Délégation de signature générale

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Mathieu LEFEBVRE, administrateur de l'Etat hors classe, directeur des finances, de la commande publique et de la performance, directement placé sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, à l'exception de la signature des marchés publics dont le montant dépasse 5 millions d'euros.

M. Mathieu LEFEBVRE est également habilité à signer, dans la limite de ses attributions, les actes nécessaires au fonctionnement administratif de la direction des finances, de la commande publique et de la performance, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels, à l'exercice des fonctions en télétravail et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu LEFEBVRE, M. Frédéric BERTRAND, administrateur de l'Etat hors classe, adjoint au sous-directeur des affaires financières, chef du bureau du budget de l'Etat, Mme Laurence LAVY-PAINAULT, administratrice de l'Etat, cheffe du bureau du budget spécial, M. Eric SARAMITO, agent contractuel, chef du bureau de la commande publique et de l'achat, Mme Ludivine RICHOU, agent contractuel, cheffe de mission contrôle de gestion, sont habilités à signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables et administratives, dans la limite de leurs attributions respectives.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BERTRAND, la délégation qui lui est consentie à l'article 2 est exercée par M. Ibrahim ABDOU-SAIDI, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du bureau du budget de l'Etat, et par M. Laurent ROQUES, commandant de la gendarmerie nationale, chef du centre de services partagés « Chorus », dans la limite de leurs attributions respectives.

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. ABDOU-SAIDI, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, la délégation qui lui est consentie à l'article 3 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Edwige DUQUESNOIS, attachée principale d'administration de l'Etat.

#### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent ROQUES, commandant de la gendarmerie nationale, la délégation qui lui est consentie à l'article 3 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Dominique HILL, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du centre de services partagés.

## **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence LAVY-PAINAULT, la délégation qui lui est consentie à l'article 2 est exercée par M. Bertrand ROY, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint à la cheffe du bureau du budget spécial, dans la limite de ses attributions.

## **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric SARAMITO, la délégation qui lui est consentie à l'article 2 est exercée par ses adjoints Mme Liva HAVRANEK, attachée principale d'administration de l'Etat, M. Thierry AKEHURST, agent contractuel, M. Samuel ETIENNE, agent contractuel, ainsi que par M. Maxime TECHER, agent contractuel, chef de pôle et M. Jessy MODESTE, secrétaire administratif de classe normale, chef de section, dans la limite de leurs attributions respectives.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric SARAMITO, la délégation qui lui est consentie à l'article 2 relevant des attributions des adjoints ci-dessus désignés absents ou empêchés, est exercée par le premier des adjoints présents dans l'ordre fixé au 1<sup>er</sup> alinéa du présent article.

## **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ludivine RICHOU, la délégation qui lui est consentie à l'article 2 est exercée par Mme Véronique RAUT, agent contractuel, adjointe au chef de mission contrôle de gestion, dans la limite de ses attributions.

## **TITRE II**

### **Délégation de signature relative aux compétences du centre de services partagés CHORUS**

## **Article 9**

Délégation est donnée à M. Laurent ROQUES, commandant de la gendarmerie nationale, chef du centre de services partagés « CHORUS », et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Mme Dominique HILL, attachée d'administration de l'Etat, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les engagements juridiques, les actes de certification de service fait, les ordonnances de paiement, de virement, de délégation, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes, de ré-imputations, les pièces justificatives de recettes ainsi que les états de créances) émis, dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire confié à la sous-direction des affaires financières, dans la limite de ses attributions.

## **Article 10**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les engagements juridiques, les actes de certification de service fait, les ordonnances de paiement, de virement, de délégation, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes, de ré-imputations, les pièces justificatives de recettes ainsi que les états de créances) émis dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire confié au bureau du budget de l'Etat, dans la limite de leurs attributions respectives, aux agents placés sous l'autorité du chef du centre de services partagés « CHORUS » dont les noms suivent :

- Mme Fanny NEYRAT, attachée d'administration de l'Etat,
- M. Souleymane SEYE, attaché d'administration de l'Etat,
- Mme Françoise GUYARD-CASTANET, attachée d'administration de l'Etat,
- Mme Emilie NOEL-GUILBAUD, attachée d'administration de l'Etat,
- Mme Sédrina RYCKEMBUSH, attachée d'administration de l'Etat,
- Mme Marcia HAMMOND, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer.

## **Article 11**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les engagements juridiques, les actes de certification de service fait, les ordonnances de paiement, de virement, de délégation, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes, de ré-imputations, les pièces justificatives de recettes ainsi que les états de créances), dans la limite de leurs attributions respectives, aux agents placés sous l'autorité du chef du centre de services partagés « CHORUS » dont les noms suivent :

- Mme Marie ACADINE, maréchale-des-logis,
- M. Nathaniel ANTON, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Farida BACHIR, agent contractuel,
- Mme Blandine BALSAN, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Angélique BARROS, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Stella BELLO, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Touria BENMIRA, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Elise BERNARD, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- M. Sylvain BIZET adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer,
- M. Alexis BONNEFOY, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
- Mme Sahida BOULANGER-DALEAU, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- M. Mourad BOUTAHAR, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer,
- M. Joffrey BROUARD, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Laura CHARLEY, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Carole CHARVERON, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Emilie CHAUVEAU – BEAUBATON, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- M. David CHIVE, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer,
- M. Doudou CISSE, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Isabelle CLOUP, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Alexandra CORDIER, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Emilie COUDOUX, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- M. Olivier COULET, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Safia COUTY, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Nathalie CROSNIER, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Aline DAUZATS, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Nadia DEGHEMACHE, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- M. Louis DE CHIVRE, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Audrey DEREMARQUE, maréchale-des-logis,
- Mme Maureen DEVEAUX, agent contractuel,
- Mme Ninn DEVIN, maréchale-des-logis,
- Mme Céline DROUOT, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Claude FARDINY, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Jennifer FORTINI, agent contractuel,
- Mme Nadège FOUREZ, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,

- Mme Nathalie FRBEZAR, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Olivia GABOTON, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Jocelyne GELAN, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Mélanie GILBERT, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Nathalie GIMON, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Marie-Laure GNONGOUHEI, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Stéphanie HARMANT, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- M. Matthieu HICKEY, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Mathilde HUET, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Marie-Christine JAMAIN, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Delphine JOULIN, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Marie-George JOSEPH, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Cathy KADA-RABAH, ouvrière d'Etat,
- Mme Stéphanie KERVABON-CONQ, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Nathalie KLING, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- M. Henri KONDI, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer,
- M. Eric LEROY, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Véronique LOFERME, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Sandra LOUISERE, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- M. Christophe MALARDIER, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Fanny MARCHADOUR, maréchale des logis,
- Mme Florence MARTEL, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Jessica MARTIAL, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- M. Lyvio MATTHEW, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Colette MONNEGER, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Yveline MOULIN, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Josiane MOUNIER, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- M. Emmanuel NEIM, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Dominique OFFREDO, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Laetitia POMPONNE, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Faratiana RABODOMANGA, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Christiance RAHELISOA-RADAFIARISON, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- M. Cyrille REVERDIN, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Sylvie ROLLAND, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Catherine RONNE, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- M. Stéphane ROY, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer,
- M. Hervé RUEN, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Maddly SAINTE-MARIE, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Carmila SEGAREL, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,

- Mme Eloïse THIERY, maréchale-des-logis-chef,
- Mme Pascale THOUROUDE, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Laetitia TSOUMBOU-BAKANA, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer.

### **Article 12**

Afin d'assurer la continuité du service et lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les engagements juridiques, les actes de certification de service fait, les ordonnances de paiement, de virement, de délégation, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes, de ré-imputations, les pièces justificatives de recettes ainsi que les états de créances), dans la limite de leurs attributions respectives, aux agents placés sous l'autorité du chef du pôle programmation dont les noms suivent :

- M. Rémi COINSIN, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Aïcha EL GOUMI, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Mme Chantal LAGANOT, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer,
- M. Gérard MARLAY, secrétaire administratif des administrations parisiennes.

### **TITRE 3**

#### **Délégation de signature relative au système d'information financière CORIOLIS**

### **Article 13**

Délégation est donnée à Mme Laurence LAVY-PAINAULT, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à M. Bertrand ROY, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les actes de certification de service fait, les bordereaux de mandatements, les transferts, les pièces justificatives de dépenses, les titres de recettes, les pièces justificatives de recettes) émis, dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire confié à la sous-direction des affaires financières, dans la limite de ses attributions.

### **Article 14**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les actes de certification de service fait, les bordereaux de mandatements, les transferts, les pièces justificatives de dépenses) émis dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire confié au bureau du budget spécial, dans la limite de leurs attributions respectives, aux agents placés sous l'autorité de M. Bertrand ROY dont les noms suivent :

- Mme Ghenima DEBA, secrétaire administrative des administrations parisiennes,
- M. Jean-Michel HUNT, secrétaire administratif des administrations parisiennes,
- Mme Fouzaya MRIZIK, adjointe administrative des administrations parisiennes.

### **Article 15**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les bordereaux de titres de recettes, les pièces justificatives de recettes) émis dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire confié au bureau du budget spécial, dans la limite de ses attributions, à Mme Sabine DORESTAL, secrétaire administrative des administrations parisiennes, placée sous l'autorité de M. Bertrand ROY.

TITRE 4  
Dispositions finales

**Article 16**

Le présent arrêté entre en vigueur le 04 avril 2022.

**Article 17**

Le préfet, directeur du cabinet et le préfet, secrétaire général pour l'administration, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 01 avril 2022

Pour le Préfet de Police  
Le Préfet, Directeur du Cabinet

*Signé*

David CLAVIERE

## DECISION N° 2022-02

### DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE

**La directrice par intérim du Centre Hospitalier Fondation Vallée,**

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 et suivants ;

Vu la convention de direction commune du 2 avril 2018 entre le centre hospitalier Fondation Vallée à Gentilly et le groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif ;

Vu l'arrêté en date du 31 mai 2018 nommant Madame Cécilia BOISSERIE, directrice d'hôpital, directrice adjointe au centre hospitalier Fondation Vallée à Gentilly et au groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif, dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Vu l'arrêté en date du 31 mars 2022 nommant Madame Cécilia BOISSERIE en qualité de directrice par intérim du groupe hospitalier Paul Guiraud et du centre hospitalier Fondation Vallée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;

Vu l'arrêté en date du 31 mai 2018 nommant Monsieur Bruno GALLET, directeur d'hôpital, directeur adjoint au centre hospitalier Fondation Vallée à Gentilly et au groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif, dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Vu l'arrêté en date du 31 mai 2018 nommant Monsieur Jean-François DUTHEIL, directeur d'hôpital, directeur adjoint au centre hospitalier Fondation Vallée à Gentilly et au groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif, dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Vu l'arrêté en date du 31 mai 2018 nommant Monsieur Pierre MALHERBE, directeur d'hôpital, directeur adjoint au centre hospitalier Fondation Vallée à Gentilly et au groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif, dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Vu l'arrêté en date du 31 mai 2018 nommant Madame Nadine MALAVERGNE, directrice des soins, directrice des soins au centre hospitalier Fondation Vallée à Gentilly et au groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif, dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Vu l'arrêté en date du 20 décembre 2019 nommant Madame Marlène COMMES, directrice d'hôpital, directrice adjointe au groupe hospitalier Paul Guiraud et au centre hospitalier Fondation Vallée ;

Vu l'organisation de la Direction ;

Attendu qu'il convient de modifier les dispositions relatives aux délégations de signature pour le centre hospitalier interdépartemental Fondation Vallée ;

**- DECIDE -**

#### **ARTICLE 1 :**

Une délégation de signature permanente est donnée à Monsieur Pierre MALHERBE, directeur délégué au centre hospitalier Fondation Vallée, à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim tout acte, décision, avis, note de service et courrier interne ou externe ayant un caractère de portée générale.

En cas d'absence simultanée de Madame Cécilia BOISSERIE et de Monsieur Pierre MALHERBE, une délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-François DUTHEIL, à Monsieur Bruno GALLET, et à Madame Marlène COMMES, directeurs adjoints, à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim tout acte, décision, avis, note de service et courrier interne ou externe ayant un caractère de portée générale.

#### **ARTICLE 2 : Délégation relative à la direction des ressources humaines**

En cas d'absence simultanée de Madame Cécilia BOISSERIE, directrice par intérim et de Monsieur Pierre MALHERBE, directeur délégué, une délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas LE RUYET, attaché d'administration hospitalière, pour signer toute correspondance interne relative à la direction des ressources humaines ainsi que pour signer électroniquement les bordereaux de dépenses et de recettes relatives aux ressources humaines.

#### **ARTICLE 3 : Délégation relative à la direction des finances et du patrimoine**

Une délégation permanente est donnée à Monsieur Bruno GALLET, directeur adjoint à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim, en qualité d'ordonnateur suppléant, les documents comptables se rapportant à l'exécution budgétaire et à la certification des comptes.

La même délégation est donnée à Monsieur Omar MERABET, responsable des affaires financières.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno GALLET et de Monsieur Omar MERABET, il est donné délégation à Madame Nathalie LEVASSEUR, adjointe du responsable des affaires financières, à l'effet de signer les bordereaux de mandats de dépenses, les titres de recette et tout acte de gestion courante relatif à la gestion des affaires financières.

3.2 Une délégation permanente est donnée à Monsieur Bruno GALLET, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim :

- toutes correspondances, notes internes, actes et décisions relatifs à la comptabilité matière et à la gestion des biens immobiliers, y compris les baux de moins de 18 ans, à l'exclusion des courriers destinés aux autorités de tutelle et des actes d'acquisition et d'aliénation immobilière;
- toutes correspondances, notes internes et décisions se rapportant à l'activité propre des services techniques et des travaux, y compris les documents de gestion du personnel du service, les demandes de devis pour des commandes de travaux ;
- les décisions prises dans le cadre de l'exécution des marchés de travaux ou de maintenance passés par l'Etablissement, y compris les bons de commandes, les ordres de service, les décisions d'admission ou de réception des prestations et les décisions d'application de pénalités ;
- les bons de commande de travaux et fournitures ou de prestations sans limitation de montant dans le cadre de l'exécution des marchés ;
- les bons de commande pour travaux hors marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno GALLET, directeur adjoint, la même délégation est donnée à Monsieur Omar MERABET, attaché d'administration hospitalière.

#### **ARTICLE 4 :**

Madame Cécilia BOISSERIE, directrice par intérim du centre hospitalier Fondation Vallée est chargée de l'application de la présente décision.

#### **ARTICLE 5 :**

La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2022 et met fin aux décisions de délégation de signature antérieure.

#### **ARTICLE 6 :**

La présente décision sera notifiée aux intéressés, communiquée au Conseil de Surveillance, affichée, transmise au Trésorier principal de l'établissement, et publiée au bulletin des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne ainsi que sur les sites intranet et internet du centre hospitalier Fondation Vallée.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> avril 2022

**La directrice par intérim**

**Cécilia BOISSERIE**

## DECISION N° 2022-03

### DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE LA GARDE ADMINISTRATIVE

**La directrice par intérim du Centre hospitalier Fondation Vallée,**

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 et suivants ;

Vu la convention de direction commune du 2 avril 2018 entre le centre hospitalier Fondation Vallée et le groupe hospitalier Paul Guiraud ;

Vu l'arrêté en date du 31 mai 2018 nommant Madame Cécilia BOISSERIE, directrice d'hôpital, directrice adjointe au centre hospitalier Fondation Vallée et au groupe hospitalier Paul Guiraud, dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Vu l'arrêté en date du 31 mars 2022 nommant Madame Cécilia BOISSERIE en qualité de directrice par intérim du groupe hospitalier Paul Guiraud et du centre hospitalier Fondation Vallée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;

Vu l'arrêté en date du 31 mai 2018 nommant Monsieur Pierre MALHERBE, directeur d'hôpital, directeur adjoint au centre hospitalier Fondation Vallée et au groupe hospitalier Paul Guiraud, dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Vu l'arrêté en date du 16 avril 2021 nommant Madame Caroline MOALIC, adjointe à la coordinatrice des soins du centre hospitalier Fondation Vallée et du groupe hospitalier Paul Guiraud ;

Vu l'organisation de la Direction ;

Attendu qu'il convient de modifier les dispositions relatives aux délégations de signature dans le cadre de la garde administrative pour le centre hospitalier interdépartemental Fondation Vallée ;

**- DECIDE -**

#### **ARTICLE 1 :**

Une délégation de signature est accordée à :

- Monsieur Pierre MALHERBE
- Madame Caroline MOALIC
- Monsieur Nicolas LE RUYET, attaché d'administration hospitalière
- Monsieur Omar MERABET, attaché d'administration hospitalière

Ayant pour effet de signer, au nom de Madame la directrice par intérim tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement du centre hospitalier ou l'intérêt des patients, dans le cadre de la garde administrative.

#### **ARTICLE 2 :**

Madame Cécilia BOISSERIE, directrice par intérim du centre hospitalier Fondation Vallée est chargée de l'application de la présente décision.

**ARTICLE 3 :**

La présente décision met fin à toute décision de délégation de signature antérieure relative à la garde administrative au centre hospitalier Fondation Vallée.

La présente décision n'a pas d'effet sur la décision n° 2022-002 du 1<sup>er</sup> avril 2022 donnant délégation de signature générale au centre hospitalier Fondation Vallée.

**ARTICLE 4 :**

La présente décision sera notifiée aux intéressés, communiquée au Conseil de Surveillance, affichée, transmise au Trésorier principal de l'établissement, et publiée au bulletin des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne ainsi que sur le site intranet et internet de l'établissement.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> avril 2022

**La directrice par intérim**

**Cécilia BOISSERIE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

**POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :**

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne  
Direction des Ressources Humaines  
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle  
94038 CRETEIL Cedex**

*Les actes originaux sont consultables en préfecture*

**Le Directeur de la Publication**

**Madame Mireille LARREDE**

**Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture  
Publication Bi-Mensuelle**

**Numéro commission paritaire 1192 AD**